

C.C.A.S DE SAINT-APOLLINAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 09 février 2023

Délibération n° 2023- 07

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à 18h,
Les membres du conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Jean-François DODET conformément à l'article R 123-16 du Code de l'action sociale et des familles, le 03 février 2023.

Objet : Aide financière à un administré

Etaient présents : 7

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Adrien HUGUET (Vice-Président), Laurence AUCLIN, Daniel BLATRIX, Véronique CHARBOIS, Rémi DELATTE, Frédéric TISSOT.

Etaient absents ou excusés : 6

Mesdames et Monsieur, Françoise CAMILLERI, Rosa DA CRUZ, Jean-François GUENIN, Eimen RIANI, Laurianne SENE, Vincianne TROUBAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Laurence AUCLIN est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

Monsieur Adrien HUGUET expose le rapport suivant :

Vu le Code d'Action Sociale des Familles et notamment les articles L. 123 – 3 et L.123 – 6
Considérant le rapport du travailleur social du Département de la Côte-d'Or en date du 17 janvier 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'étudier la demande d'une aide financière ponctuelle de 144,76€ à
à Saint-Apollinaire, vue d'éviter la constitution d'une dette locative.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE 7 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), de lui accorder cette aide de 144,76 €. Celle-ci sera versée directement sur le compte bancaire du bailleur social Grand Dijon Habitat (SIRET 34489761600019).

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

A Saint-Apollinaire, le **20 FEV. 2023**
Le Président,



Jean-François DODET

La secrétaire



Laurence AUCLIN

Date de publication :